



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 avril 2019**

Décision n° **CP-2019-3013**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 1 place Louise

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 mars 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 avril 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Jannot), Mme Panassier.

**Commission permanente du 8 avril 2019****Décision n° CP-2019-3013**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 1 place Louise**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 mars 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2018-11-12-R-0819 du 12 novembre 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption, en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social, à l'occasion de la vente :

- d'un immeuble en R+3 comprenant 12 caves, un local professionnel de 36 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée et 11 logements d'une surface utile totale d'environ 402 m<sup>2</sup>,

- d'un bâtiment sur cour en R+1 comprenant 2 logements d'une surface utile totale d'environ 112 m<sup>2</sup>,

- ainsi que de la parcelle de terrain de 420 m<sup>2</sup> sur laquelle sont édifiées ces constructions,

le tout étant cadastré CR 21 et situé 1 place Louise à Lyon 3°.

Ce bien a été acquis pour un montant de 1 850 000 € dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 13 logements en mode de financement prêt locatif social, pour une surface utile d'environ 514 m<sup>2</sup> et d'un local professionnel pour une surface utile d'environ 36 m<sup>2</sup>.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux dans le 3° arrondissement de Lyon qui en compte 18,21 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 1 850 000 €, admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes a la jouissance du bien depuis la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole, intervenue le 18 février 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 17 octobre 2018, figurant en pièce jointe ;

## DECIDE

**1° - Approuve** la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 1 850 000 €, à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble cédé occupé, cadastré CR 21, et situé 1 place Louise à Lyon 3°, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 1 850 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 avril 2019.**